



Le Solidaire

Bulletin d'information aux aînés

Octobre 2024 - Vol.1, no 4



Soyez une personne bien avisée!

Une production de la
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent

Bonjour à tous,

Votre bulletin dédié aux aînés célèbre déjà sa première année d'existence. Que le temps passe vite!

Aller à votre rencontre sur le terrain demeure une priorité pour nous. Cela nous permet de vous sensibiliser et de vous aider à faire face à certains défis. La fraude, la maltraitance et l'intimidation, dont plusieurs d'entre vous sont malheureusement victimes, sont de plus en plus insidieuses et les arnaqueurs de plus en plus créatifs. Le Solidaire vise principalement à vous donner des informations et des outils pour que vous soyez en mesure de bien vous protéger. Soyez un aîné avisé!

La meilleure façon d'éviter les intrusions malveillantes dans votre vie privée est encore de constituer un filet de sécurité autour de vous. Entourez-vous de vos proches et prenez des arrangements pour vivre les prochaines années dans l'harmonie et la bienveillance.

Comment savoir s'il s'agit d'une fraude? Petit truc universel que je donne lors de mes conférences et qui s'applique à la plupart des fraudes :

1er indice : Ce n'est pas vous qui avez appelé, mais l'entreprise qui vous appelle.

2e indice : La personne au bout du fil vous presse d'agir vite.

3e indice : L'offre qu'on vous présente est trop belle pour être vraie.

Tous les éléments sont réunis pour vous placer dans une situation de vulnérabilité. Avant de prendre une décision, contactez vos proches et faites des vérifications supplémentaires.

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture et n'hésitez pas à me contacter pour planifier une conférence.

Éric Boulianne

Agent sociocommunautaire, responsable du volet des aînés
sociocommunautaire@police-rsl.qc.ca



Le Solidaire

Octobre 2024 - Vol.1, no 4

MIEUX-ÊTRE

Accès Mieux-être : Émission sur la qualité de vie des aînés

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a été invitée à participer à l'émission « Accès mieux-être », une série dédiée à améliorer la qualité de vie des aînés de la Vallée-du-Richelieu. Chaque épisode met en lumière les services et les ressources des organismes locaux pour promouvoir le bien-être, la sécurité et l'autonomie des aînés. L'objectif est de fournir des informations précieuses, des conseils pratiques et des témoignages inspirants pour aider les aînés à vivre une vie épanouie et en santé.

L'émission consacrée aux **services aux aînés offerts par la Régie de police RSL** sera diffusée à plusieurs reprises **durant la semaine du 21 octobre** sur la chaîne TVR9.

Programmation : lundi à 11 h, mardi à 8 h 30, mercredi à 20 h, jeudi à 12 h 30, vendredi à 17h, samedi 6 h et 18 h



Sensibiliser les professionnels, le grand public et les personnes aînées elles-mêmes aux problématiques liées à :



envers les personnes aînées

Le Solidaire

Octobre 2024 - Vol.1, no 4

Programme Aînés-Avisés

Le programme Aîné-Avisé vise à sensibiliser les personnes âgées et le public en général à la maltraitance et à la fraude envers les personnes âgées.

Il offre des séances d'information riches en renseignements utiles, mais également dynamiques et adaptées aux besoins du public visé. Ces conférences sont offertes gratuitement directement dans les milieux de vie des personnes âgées. La particularité des séances d'information Aîné-Avisé réside dans leur formule unique d'animation, qui combine le savoir d'un professionnel et l'expérience d'une personne bénévole de 50 ans et plus.

Infos : <https://aineavise.ca>



CURATEUR PUBLIC
DU QUÉBEC

Accompagner et protéger vos proches

Des outils pour vous aider

Sensibilise | Accompagne | Agit



Votre
gouvernement

Québec

PROCURATION DES COMPTES BANCAIRES

De nombreux Canadiens se demandent comment ils géreront leur argent, leurs biens et leurs finances lorsqu'ils prendront de l'âge ou que des changements surviendront dans leur vie. Certains se demandent ce qui se passera s'ils ne sont plus capables de voir eux-mêmes à leurs finances. Mieux vaut donc prendre des dispositions à l'avance au cas où vous auriez un jour besoin d'aide pour gérer vos affaires

Qu'est-ce qu'une procuration?

La procuration permet d'autoriser une personne à agir en notre nom. La procuration sert à une personne saine d'esprit, alors que le mandat de protection servira à une personne qui aura perdu ses facultés.

Que devrait prévoir la procuration?

La procuration permet de désigner une personne, le mandataire, pour agir en votre nom dans certaines circonstances. Il est toujours préférable de délimiter clairement les pouvoirs du mandataire. Vous pourriez ainsi l'autoriser à n'agir que dans un but précis. Vous pouvez aussi inclure une clause de reddition de compte dans une procuration. Vous pouvez donner une procuration sur un même compte à plusieurs mandataires.

***Truc :** Si vous avez plusieurs enfants, donnez-leur chacun une procuration où vous faites mention qu'ils ne peuvent pas agir séparément, sans se consulter. Cela leur permettra de se contrevérifier et d'assurer la transparence des opérations.

Source : *Chambre des notaires du Québec*

Comment savoir qu'une personne est inapte et qu'elle a besoin de représentation?

Ce sont les évaluations médicale et psychosociale combinées qui permettent de constater l'inaptitude d'une personne et son besoin de représentation. Ces évaluations se penchent sur la capacité de la personne à s'occuper d'elle-même et de ses biens. Elles portent aussi sur la nécessité qu'elle soit représentée par une autre personne pour l'exercice de ses droits civils.

SITUATIONS	SOLUTIONS
Votre proche apte se questionne au cas où il deviendrait inapte. (aucune démarche devant le tribunal)	Le mandat de protection (voir page 5)
Votre proche apte a une difficulté et souhaite de l'aide. (aucune démarche devant le tribunal)	La mesure d'assistance (voir page 6)
Votre proche inapte est bien entouré.	L'administration par un tiers (voir page 7) Les solutions pour conjoints mariés ou unis civilement : <ul style="list-style-type: none">• Le mandat domestique (voir page 7)• L'autorisation du tribunal* (voir page 7)• Le mandat judiciaire* (voir page 7)
Votre proche inapte a besoin d'être représenté ou de voir son mandat de protection homologué.	La représentation temporaire* (voir page 8) L'homologation du mandat de protection* (voir page 8) La tutelle* (voir page 9)
En cas d'urgence	La gestion d'affaires (voir page 10) Les mesures de protection provisoires (voir page 10)

* démarche nécessaire devant le tribunal

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/curateur-public/pdf/broc_accomp_protég.pdf